
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 577-2016**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À
LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL, QUE :**

Le règlement numéro **577-2016** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 8 août 2016. Ce règlement vise à créer la nouvelle zone 507 à même une partie de la zone 501 et la zone 508 à même une parcelle résiduelle de la zone 501.

Le règlement 577-2016 a été reconnu conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matawinie et aux dispositions du Document complémentaire.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC Matawinie le 14 septembre 2016; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE.



Réjean Marsolais
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim